

Fondation ISA BTP



Missions

11 entreprises, l'ISA BTP et l'UPPA développent la **FONDATION ISA BTP**.

Ce regroupement d'acteurs du BTP, de collectivités, d'universitaires et de particuliers a pour missions de :

- * promouvoir le modèle ISA BTP dans son environnement socio-économique
- * favoriser la réussite individuelle et collective des élèves ingénieurs de l'ISA BTP
- * développer l'innovation dans les domaines de l'enseignement et le transfert technologique au sein de l'ISA BTP et vers les entreprises.

Génèse

"Avec son modèle de formation unique largement tourné vers l'entreprise, l'ISA BTP, en 20 ans, a fait sa place dans le panorama des écoles françaises d'ingénieurs labellisées et est devenue une référence pour le monde professionnel du BTP.

L'ISA BTP entre dans une nouvelle phase de développements qualitatif et quantitatif de sa formation à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine et va s'installer dans son propre bâtiment à l'horizon 2020 à Anglet.

Grâce au mécénat, venez aider ce développement de l'école que vous connaissez et dont vous appréciez les qualités techniques et humaines des ingénieurs formés, le fameux ISA SPIRIT . Grâce au mécénat, aidez-nous à renforcer l'approche sociale, à encourager les étudiants méritants et à soutenir toutes les actions innovantes portées par ses élèves mais aussi par ses enseignants et enseignants chercheurs. Devenez donateurs.

Je compte sur vous,

ISAspiritement."

Serge LAGARONNE, Président de la FONDATION ISA BTP

André JOIE, Directeur de la FONDATION ISA BTP.

Grâce à son statut de fondation partenariale reconnue d'utilité publique, FONDATION ISA BTP permet des avantages fiscaux aux donateurs, particuliers ou entreprises.

Pour les particuliers, votre don est déductible sur votre impôt sur le revenu à hauteur de 66 % de son montant et dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Si vous êtes assujetti à l'impôt de solidarité sur la fortune, votre don est déductible à hauteur de 75 % et dans la limite de 50 000 euros de réduction.

Pour votre entreprise, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % de son montant et dans la limite de 5 ‰ de votre chiffre d'affaires.